

**Mémoire présenté à l'Office de consultation publique de Montréal
dans le cadre de sa consultation sur le plan de préservation
et de mise en valeur du Mont-Royal**

**CIMETIÈRE
NOTRE-DAME-DES-NEIGES**

18 avril 2008

Introduction

Remontant à plus de 350 ans, la paroisse Notre-Dame de Montréal est la plus ancienne de la ville. Vénérable par son âge et respectée pour ses actions sociales, son histoire est intimement liée à celle de Montréal, tout comme son avenir tient compte des valeurs qui animent la société actuelle.

La Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal est unique en son genre par sa double mission. Elle doit fournir aux fidèles un lieu physique de rassemblement – la basilique Notre-Dame – et, conséquemment, maintenir les conditions favorables à l’expression de la vie liturgique. Elle doit aussi ensevelir les morts dans le respect et la dignité – le cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Il va donc de soi que la Fabrique doit gérer ses opérations de manière à assurer la pérennité de sa mission.

La basilique et le cimetière sont des instruments exceptionnels pour la compréhension de l’histoire. Consciente de cet atout, la Fabrique privilégie donc la conservation de ses biens et leur mise en valeur auprès du public en général ainsi que leur intégration à la vie urbaine actuelle, que ce soit comme lieu de recueillement et de diffusion culturelle pour la Basilique ou de paix et de verdure pour le Cimetière. Cette approche de la Fabrique est tout à fait conforme aux valeurs chrétiennes et humanistes qui l’anime et qui sont en concordance avec celles de la société montréalaise en général.

Ces valeurs se concrétisent plus particulièrement dans:

- l’écoute des besoins actuels pour adapter ses actions et ses services;
- l’offre à la population de la plus grande accessibilité possible à ses principales propriétés, et ce dans le respect de leur caractère sacré;
- la recherche de l’excellence de ses actions en faisant appel à ses meilleures ressources ou à des professionnels externes dont la probité, la compétence et l’expertise sont reconnues;
- la grande importance accordée à la préservation de l’autonomie financière de ses actions.

La Fabrique de la Paroisse de Notre-Dame de Montréal est une institution vénérable mais toujours d’actualité

En préalable

D'entrée de jeu, il nous apparaît important d'apporter des éléments d'information qui vont au-delà de considérations strictement d'aménagement et de conservation du patrimoine mais qui sont susceptibles de camper et situer de façon juste nos commentaires sur le projet de Plan de conservation et de mise en valeur du Mont-Royal.

Tout d'abord qu'en est-il de la nature privée ou publique du cimetière ? Le cimetière Notre-Dame-des-Neiges est une propriété privée ouverte au public. Ce public doit être conscient et respectueux du caractère sacré du territoire. Le cimetière n'est pas un équipement privé comme les hôpitaux ou les universités en raison de sa nature foncière et aussi en raison de son autonomie de fonctionnement. En effet, la Fabrique a toujours assumé seule le budget d'opération du cimetière. Aucune subvention de la part de la Ville ou des gouvernements n'a été accordée, à l'exception d'un soutien de quelques dizaines de milliers de dollars pour la restauration du monument classé historique, la maison Jarry-dit-Henrichon. L'usage, d'intérêt public bien sûr, n'est donc pas un motif suffisant dans notre société d'aujourd'hui pour justifier un changement de statut. D'ailleurs, viendrait-il à l'idée de considérer les cimetières non confessionnels au titre de propriété publique?

En corollaire, certains souhaitent avoir non seulement le droit d'usage mais le droit de parole et de décision quant à sa gestion et à ses orientations. Toutes les institutions disposent de modes et de règles de fonctionnement en matière de gestion. Les nôtres sont administrées par un Conseil d'administration dont les membres sont nommés en fonction de leur motivation, expertise et compétence dans des secteurs spécifiques. L'une de ces motivations est que l'Église est là depuis deux millénaires, qu'elle est là pour rester, ce qui justifie le maintien de ses institutions. En ce qui concerne le droit de parole et la participation aux orientations, nous sommes d'avis que les séances de la Table de concertation du Mont-Royal et les exercices de consultations publiques sont des forums d'expression très efficaces qui infléchissent bien évidemment nos orientations tout comme les commentaires, propositions et suggestions de notre clientèle.

Dans un autre ordre d'idées, depuis l'autorisation de l'Église catholique en 1963 de la crémation, il a été question au cours des dernières années de pouvoir disperser les cendres des défunts dans un secteur du cimetière réservé à ce mode de disposition. Malgré le fait qu'aucune demande ne nous ait été formulée, nous considérons que cette pratique sans pour autant être illégale, n'est pas souhaitable. La mission de notre cimetière est de permettre la conservation respectueuse des restes mortels. Chaque défunt mérite donc une place unique, et ceci dans une perspective de commémoration à perpétuité ce que les cimetières non confessionnels ne peuvent offrir. Des expériences à l'étranger nous enseignent que des jardins de disposition des cendres par dispersion rendent inconfortable les endeuillés qui ont souvent à piétiner le sol recouvert des restes de leurs êtres chers. Il est aussi rapporté que l'impossibilité d'identifier un lieu précis et unique pour une sépulture rend beaucoup plus difficile le processus de deuil dans notre société

occidentale. On n'a qu'à penser aux familles aux prises avec des parents disparus dont le corps n'a jamais été retrouvé.

Enfin un mot sur l'ouverture du cimetière à la mosaïque culturelle et religieuse de Montréal. Tous les défunts sont admis qu'ils soient chrétiens ou non. Pour les non-chrétiens, il est tout simplement demandé de ne pas afficher de symboles religieux. De toute manière, les communautés se regroupent de façon naturelle, d'où la présence de certaines sections dites culturelles. Ce phénomène explique aussi que d'autres communautés se sont localisées ailleurs à Montréal. Le phénomène n'est pas récent, la communauté juive en est un exemple.

Le cimetière Notre-Dame-des-Neiges

Tout d'abord, esquissons sa vraie nature. Le cimetière c'est :

- la plus grande propriété privée du mont Royal avec ses 341 acres de superficie, soit 72% de l'étendue du parc du Mont-Royal, 19% de l'arrondissement historique et naturel;
- le plus grand cimetière catholique au Canada et le 3^e plus grand cimetière en Amérique du Nord;
- un lieu historique national depuis 1998;
- un cimetière de type rural où plus de 900 000 personnes y sont inhumées dans quelque 105 100 concessions toutes catégories confondues (terrain, urne en terrain, urne en columbarium et enfeu) ;
- plus de 5 300 arbres ornementaux (excluant les arbres des bois) de 59 espèces ou cultivars différents majoritairement de type feuillu ;
- 55 kilomètres de chemins et sentiers dont 42 sont pavés ;
- une clôture d'enceinte de 4,5 kilomètres avec trois portes d'entrée dont l'une dite monumentale qui date de 1887 ;
- une chapelle dessinée par John Ostell en 1855 ;
- un pavillon administratif conçu par Henri-Maurice Perrault en 1877 ;
- un ancien charnier collectif agrandi 3 fois à partir de 1855 et recyclé depuis en mausolée (Sainte-Claire-d'Assise) ;
- un crématorium et trois chapelles d'absoute ;
- une première série de mausolées collectifs construits en 1978, les premiers au Québec ;
- huit autres mausolées construits entre 1982 et 2007 ;
- un monument historique classé en 1957, la maison Jarry-dit-Henrichon ;
- des monuments érigés par le Cimetière ou reçus sous la forme de don, tel la Croix et les Anges de la Résurrection, le groupe du Calvaire ou les stèles pour commémorer collectivement les dépouilles qui reposent dans les sections de fosses temporaires.

Une quantité importante de biens appartenant aux concessionnaires

- 76 charniers familiaux dont 58 datent d'avant la fin de la Deuxième Guerre mondiale ;
- 8 caveaux familiaux ;
- plus de 55 000 monuments privés dont 46 355 érigés après 1936 sont répertoriés au système informatique.

Ces composantes du cimetière ne sont certes pas toutes d'intérêt exceptionnel au niveau patrimonial ou naturel. Elles contribuent toutefois à faire un tout cohérent, vivant et surtout très montréalais. L'aménagement du cimetière est souvent associé au courant romantique anglais de ses voisins, le Mount Royal Cemetery et le parc du Mont-Royal en raison de la présence des petites allées piétonnes sinueuses à l'intérieur des îlots et de la disposition plus aléatoire des arbres dans les parties accidentées. Pourtant, il présente un aspect monumental important typique aux jardins paysagers français. L'axe processionnel de l'entrée, les alignements d'arbres en bordure le long des allées et leur sélection restreinte, les îlots rectangulaires et les grands monuments funéraires en témoignent. Le résultat est donc une forme de synthèse qui puise aux racines mêmes des populations distinctes qui l'ont fait naître puis se développer. Ce n'est donc pas un cimetière jardin ou un cimetière monumental, c'est un cimetière « montréalais ».

L'engagement de la Fabrique à préserver les caractéristiques exceptionnelles du cimetière ne date pas d'hier. Par exemple, en ce qui concerne le couvert végétal, mentionnons que le premier terrain acquis par la Fabrique était exploité à des fins agricoles sur plus de 70 % de sa superficie et qu'en 1855 et 1856 quelques 3 500 arbres y ont été plantés selon nos archives. Les plantations d'arbres ornementaux et d'arbustes se poursuivent depuis 150 ans !

Plus récemment mais bien avant le décret gouvernemental d'arrondissement historique et naturel ou la mise en place de la Table de concertation du Mont-Royal, la Fabrique a amorcé dès 1995 la conception de son plan directeur d'aménagement qui consigne une série d'engagements conformes à des objectifs de conservation et de mise en valeur de son patrimoine historique, funéraire et naturel. Ce plan directeur a été soumis à la consultation publique en 2004 et a mené à un accord de développement.

Cet accord autorise un développement harmonieux et a permis ou permettront de poser les gestes suivants :

- conserver et rendre accessible le bois Saint-Jean-Baptiste;
- terminer la première des quatre phases d'un nouvel équipement collectif, le mausolée Esther-Blondin implanté sur une portion de territoire autrefois occupée par des serres, un bâtiment d'entreposage vétuste et un stationnement d'équipements lourds;
- consolider le bois de l'Ouest qui est limitrophe au nouveau mausolée avec la plantation de plus de deux cents arbres et arbustes;
- rationaliser les aires opérationnelles par l'aménagement d'une zone centralisée et ainsi participer à l'amélioration des milieux naturels;

- réaliser un inventaire précis des arbres;
- élaborer un plan directeur spécifique à la gestion des arbres et des bois;
- refaire les couvertures de la chapelle Notre-Dame-de-la-Résurrection et de l'ancien charnier collectif, aujourd'hui le mausolée Sainte-Claire-d'Assise, selon les matériaux et les procédés originaux;
- faire de l'accompagnement technique et financier pour le maintien de certains biens d'intérêt patrimonial appartenant aux concessionnaires, en particulier pour les charniers familiaux Boileau, Skelly, Ouimet et Larose;
- restaurer l'un des monuments commémoratifs les plus importants, soit celui aux Patriotes;
- mettre en place des instruments permettant de contrer le vandalisme sur les monuments funéraires;
- publier un livre sur les 150 ans du cimetière *Le cimetière en images et en mots* ainsi que la première monographie d'une série intitulée *Mémoire et histoire* concernant le monument aux Patriotes.

Il faut noter que tous ces travaux ont été réalisés sans subvention. L'accord de développement assure ainsi la viabilité et l'entretien du cimetière en plus de répondre directement aux besoins de la population montréalaise.

La Fabrique a souhaité également intégrer le cimetière dans son cadre urbain protégé, volonté qu'elle a exprimée à différentes occasions :

- consultation publique sur le Plan directeur d'aménagement du cimetière Notre-Dame-des-Neiges;
- travaux de la Table de concertation du Mont-Royal ;
- projets de groupes associatifs dont Les Amis de la montagne et Héritage Montréal ;
- appui public du 31 janvier 2008 au projet de Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal ;
- signature du Pacte du Mont-Royal avec les treize autres grandes institutions de la montagne.

Par sa présence active, la Fabrique mise sur un partage de valeurs avec les autorités municipales, les autres grands propriétaires de la montagne et le milieu associatif.

Nos commentaires concernant le plan de conservation et de mise en valeur du Mont-Royal

Nous tenons à féliciter la Ville de Montréal pour la production de ce projet de *Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal*. Les efforts déployés sont grands et la rigueur indéniable. Nous apprécions aussi que l'Office de consultation publique de Montréal ait tenu des ateliers thématiques qui nous ont permis de bien saisir les motifs et les intentions sous-jacents de

protection des différents milieux, des paysages, ainsi que les modes de gestion ou d'accessibilité, d'accueil ou de services prévus.

De façon générale, la Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal est en accord avec les mesures proposées au projet de Plan d'autant plus que la plupart de celles nous concernant, sont dans la continuité de nos nombreuses démarches entreprises depuis plus de 10 ans avec la Ville de Montréal. Par exemple, déjà la première version de notre Plan directeur d'aménagement déposée en 1999 prenait en compte non seulement la conservation du patrimoine mobilier ou immobilier de notre territoire mais aussi des paysages. En effet, le cimetière a été découpé en 24 unités de paysage selon une série de critères. Par la suite une appréciation du degré d'intérêt patrimonial et naturel a été réalisée donnant pour résultat une catégorisation qui permet de moduler les approches d'intervention. N'avons-nous pas innové en matière de caractérisation paysagère et ceci bien avant l'attribution à un consortium de l'importante étude d'analyse paysagère de l'arrondissement ? Voilà une preuve de notre sensibilité aux besoins de la société montréalaise et au patrimoine.

Suivant la structure du Plan, voici nos commentaires plus particuliers sur les mesures proposées.

Tout d'abord, les milieux naturels. Nous avons annoncé publiquement une série de mesures concrètes visant à contribuer à la biodiversité sur le mont Royal. D'une part, le Cimetière Notre-Dame-des-Neiges est la première institution du mont Royal à appuyer officiellement le 31 janvier dernier le projet de *Plan de protection et de mise en valeur* en cette matière et d'autre part, à déposer son Plan vert (*Plan directeur pour la gestion des arbres et des bois*). D'ailleurs, notre Plan vert correspond dans ses grandes lignes aux mesures qui font aujourd'hui l'objet de la consultation. C'est ainsi que sur notre propriété, la superficie totale favorable à la biodiversité augmentera de 40 % au cours des 10 prochaines années, que le parc arboricole sera 33 % plus important par rapport à la situation actuelle, que les zones tampons aux bois de l'Est et du Centre seront assurées, que les liens écologiques nécessaires entre les bois seront créés et que des solutions de réinsertion de l'élément aquatique seront étudiées et mises en oeuvre à court terme. Il est toutefois entendu qu'après consultation auprès des spécialistes compétents des instances publiques, la maîtrise d'oeuvre pour l'instauration de ces différentes mesures demeure au Cimetière et qu'elle est subordonnée à notre mission soit l'ensevelissement des morts dans la dignité et le respect.

En matière d'archéologie, vous comprendrez facilement ici, notre appréhension compte tenu de la nature même d'une partie de nos activités ! Nous collaborerons évidemment avec les spécialistes au moment où ce qui est recherché est bien identifié et surtout au moment où les motifs scientifiques (le pourquoi) seront cernés et convaincants. Par exemple, sera-t-il prioritaire d'investiguer les fondations des bâtiments de service ou des résidences qui se trouvaient sur les terres que nous avons acquises au fil du temps et qui ont été depuis démolis ?

Pour le patrimoine bâti, comme on l'a vu, la Fabrique entretient et met en valeur son patrimoine immobilier. La restauration des couvertures métalliques de la chapelle ou de l'ancien charnier collectif en sont des exemples récents. Nous avons aussi soutenu la restauration de plusieurs charniers familiaux d'intérêt patrimonial. L'admissibilité des fonds de subvention aux concessionnaires pour la réalisation de tels travaux serait souhaitable.

Plusieurs mesures concernant les œuvres de commémoration nous interpellent d'autant plus s'il est considéré par les autorités qu'un ouvrage funéraire de quelque type qu'il soit, est une œuvre de commémoration. La première est liée à un inventaire qui précisera leur condition et leur intégrité. Nous avons déjà un inventaire partiel des monuments situés dans les sections les plus anciennes du cimetière. Il sera actualisé et complété dans un proche avenir.

Il est aussi proposé de développer un plan d'action pour la protection, l'entretien et la restauration de ces œuvres auquel s'ajoute un plan spécifique pour la conservation des œuvres métalliques et des bronzes intégrés au monument. Précisons que depuis le début des années 1980, date d'implantation d'un registre de disparition, nous avons répertorié 42 disparitions d'ornements de bronze, ce qui représente environ 10 % des œuvres métalliques recensées par l'Écomusée de l'Au-Delà. De ce nombre, certaines ont été enlevées par les familles. Il faut rappeler que les monuments ou les œuvres de commémoration dont il est question, sont la propriété des concessionnaires et pleinement de leur responsabilité. Malgré ce fait très important, la Fabrique a jeté les bases d'un plan de communication visant la sensibilisation des concessionnaires à l'entretien de leurs ouvrages, a mis en place des procédures administratives et de fonctionnement propices à contrer le vandalisme et a remis en état certains ouvrages funéraires. À cet égard, il faut mentionner un cas qui illustre bien la difficulté pour les institutions, dont le gouvernement fédéral ou la Ville de Montréal (dans le Vieux-Montréal), à trouver des solutions réalistes. Un buste en bronze de l'un de nos concessionnaires est disparu en 2002. Retrouvé chez un brocanteur par les autorités policières en mars 2006, nous le confions au Centre de conservation du Québec (CCQ) pour sa restauration. Le CCQ l'installe selon les normes de sécurité d'aujourd'hui en octobre 2006. Quelques mois après sa réinstallation sur le monument funéraire, il est de nouveau disparu. Nous sommes bien évidemment disposés à participer à des travaux de recherche de solutions à cette problématique, dont ceux qui traiteraient des avantages ou désavantages de médiatiser les vols.

Sur un autre plan, les travaux de stabilisation et de restauration des ouvrages funéraires les plus importants réalisés par les concessionnaires, voire par le Cimetière selon des ententes à convenir, pourraient-ils être rendus admissibles aux fonds de subvention alloués à l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal ?

Une dernière mesure en cette matière nous sollicite. Elle se lit comme suit: « En concertation avec les cimetières, poursuivre les recherches visant à favoriser l'implantation d'œuvres de commémoration qui tiennent compte, autant par leur expression que par leurs matériaux, des

qualités paysagères de ces milieux. » Ici aussi dans ces recherches, il faudra toujours garder à l'esprit que ces ouvrages sont de propriété privée et qu'ils respecteront les attentes et les personnalités des familles pour la commémoration de leurs êtres chers.

En ce qui concerne les paysages et les vues, nous croyons avoir éloquemment démontré notre sensibilité à ces concepts. L'implantation de notre nouvel équipement collectif, le mausolée Esther-Blondin, et la rationalisation des aires opérationnelles par l'aménagement d'une seule zone centralisée dans un lieu peu visible tout en participant à l'amélioration des milieux naturels, en témoignent. Convaincu que la notion de paysage est fondamentalement culturelle, il faudra éviter de la rendre statique par l'instauration de mesures qui ne sauraient prendre en compte l'évolution constante des concepts culturels donc des paysages.

Plusieurs points de vue supplémentaires à ceux que nous avons déjà identifiés dans notre Plan directeur ont été ajoutés sur notre territoire. Il s'agit de vues intérieures. Il faudra s'assurer de leur compatibilité avec nos objectifs (partagés à tout le moins par les responsables des écoterritoires au niveau municipal) de densification de la végétation dans des secteurs identifiés dans notre Plan vert comme à la limite entre le piémont et le sommet du massif ou pour les corridors écologiques.

Certaines mesures ou intentions formulées en matière d'accessibilité au mont Royal nous inquiètent. Que ce soit la reconfiguration de l'échangeur Côte-des-Neiges - Remembrance, la probable diminution de l'offre de stationnement autour de la maison Smith ou la fermeture à la circulation automobile sur semaine de la voie Camillien-Houde pour des événements, elles devront tenir compte de l'activité même du cimetière. Notre accès Remembrance doit demeurer opérationnel en tout temps pour des raisons de gestion des cortèges liés aux quelques 5 000 inhumations annuelles.

Les effets de débordement du stationnement devront aussi être analysés. Par exemple, de plus en plus d'utilisateurs du parc du Mont-Royal stationnent sur notre propriété parce que le stationnement municipal est complet ou pour épargner le coût du stationnement. Cette situation crée des problèmes de fluidité de circulation plus particulièrement en hiver ou lors des fêtes populaires comme la Fête des Mères.

Toujours dans cette catégorie de mesures, nous insistons sur le fait que l'implantation du réseau de ceinture et de traverse devra se faire en conformité avec le caractère sacré du cimetière ce qui peut éventuellement limiter leur utilisation pour certains piétons, en fonction de leur habillement par exemple. Il est aussi clair que ces chemins à l'intérieur du territoire ne seront accessibles que le jour pour des raisons de sécurité et de responsabilité puisque le cimetière ne dispose pas de système d'éclairage pour son réseau viaire. Enfin, la signalisation des parcours devra s'harmoniser à la nôtre afin d'éviter la prolifération de poteaux indicateurs et de créer de la pollution visuelle.

Pour les mesures de promotion, de connaissance et de sensibilisation, d'une part, la Fabrique s'engage à participer à tout projet pouvant contribuer à l'acquisition ou au partage d'informations dans son champ d'intervention. D'autre part, elle poursuivra l'explication du sens des lieux, des rituels et des objets du cimetière par des visites guidées, des dépliants pour circuits, sa publication trimestrielle *Dialogue*, son site web, et sa nouvelle collection intitulée *Mémoire et histoire*, une série de monographies inédites traitant d'aspects patrimoniaux.

Concernant la gestion du territoire, relevons deux aspects. La Table de concertation du Mont-Royal a été une tribune d'un très grand intérêt qui a amené un partage des valeurs et objectifs chez les gestionnaires municipaux, les grands propriétaires et le milieu associatif. Nous souhaitons qu'elle poursuive ses travaux et assurons d'y participer activement.

Le deuxième aspect est davantage un rappel. Le cimetière est une propriété privée ce qui signifie que la maîtrise d'œuvre du plan d'action est actuellement de son ressort et doit le demeurer puisque la Fabrique est responsable et décisionnelle. Contrairement à ses autres voisins institutionnels universitaires ou hospitaliers, le cimetière Notre-Dame-des-Neiges, comme le cimetière Mont-Royal, est dans un environnement d'affaires compétitif. Cette différence conjuguée à la « nature perpétuelle » de sa mission révèle l'extrême importance de maintenir la viabilité et la pérennité de l'institution. Pour ce faire l'adaptation à la réalité et aux besoins de la société montréalaise nous apparaît primordiale.

Pour conclure, on peut constater avec les travaux déjà réalisés et les engagements formulés plus haut que les problématiques soulevées dans le projet de *Plan de conservation et de mise en valeur du Mont-Royal* nous étaient connues. Dotée d'un *Plan directeur d'aménagement*, d'un *Plan directeur des arbres et des bois* et d'un *Plan quinquennal d'action en matière de gestion du patrimoine*, il a été aisé pour la Fabrique de ratifier le *Pacte patrimonial du Mont-Royal* en février dernier puisqu'il s'inscrit de façon naturelle dans les actions présentes ou futures du Cimetière. Toutefois, ces engagements nécessitent des sommes considérables. Malgré le contexte très différent de nos concurrents ou des autres grandes institutions sur la montagne, le cimetière Notre-Dame-des-Neiges s'efforce de poursuivre sa mission en lien avec l'évolution des mentalités des Montréalais.

Cependant, au-delà des considérations de conservation, il ne faudra jamais oublier que la mission essentielle du cimetière est la garde permanente des défunts dans le respect des convictions spirituelles et des attentes de la population. Cet « équipement » collectif, jouit d'un attachement incontestable de la part de la population. Il est intégré à la vie publique, à l'identité montréalaise mais aussi à la vie intérieure des citoyens. C'est pour cette raison qu'en ce début de 21^e siècle, la Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal, l'une des institutions les plus anciennes de Montréal, considère avoir le devoir et le privilège de maintenir cet ancrage dans la société montréalaise et métropolitaine spécialement à titre de « gestionnaire » de l'évolution du sens de la

mort. Pour ce faire, il est essentiel de permettre l'évolution du cimetière qui a un impact direct sur la préservation et la mise en valeur du patrimoine de la Fabrique et en corollaire de la mise en valeur du mont Royal.

En évoluant avec la société, la Fabrique souhaite ainsi conserver et offrir à la population des bâtiments et une propriété en bon état pour encore quelques siècles !